Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260917-D46_2026_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
9/09/2026
Date d'affichage :
09/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 14 septembre 2026 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Régis LE BRAS, Thomas CORBALAN, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS,

Absents : Didier SALAUN donne pouvoir à Christelle MASSON et Nadège JOLLET donne pouvoir à Thierry GEMONET

Secrétaire de séance : Joanna COSME

D46 -2026-09 : Création d'un poste administratif polyvalent à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, Le conseil médical réuni le 3 septembre 2026 a émis un avis favorable à la mise à la retraite pour invalidité de la secrétaire de mairie. Elle exerçait ses fonctions à raison de 28 heures hebdomadaires. Cette situation entraînera prochainement la vacance du poste qu'elle occupait au sein de la collectivité.

Afin d'assurer la continuité du service public, la commune a recours depuis plusieurs mois à un agent assurant son remplacement. Cet agent exerce parallèlement des fonctions au sein de la commune de Locmélar à raison de 15 heures hebdomadaires et souhaite conserver cette activité.

À la suite d'échanges intervenus entre Monsieur le Maire, l'Adjoint en charge des ressources humaines et l'intéressée, il est apparu souhaitable de maintenir cette organisation, laquelle répond à la fois aux besoins de la commune et aux souhaits exprimés par l'agent, permettant ainsi de pérenniser une collaboration satisfaisante pour les deux parties.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, et de pérenniser les fonctions actuellement exercées par l'agent assurant l'intérim.

Le conseil Le Conseil municipal,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260917-D46_2026_09-DE

➢ **DÉCIDE** :

* De créer, à compter du 1er octobre 2026, un emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires ;
* Que cet emploi sera pourvu dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
* D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➢ **MODIFIE** le tableau des emplois comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Thierry GEMONET

